Finale Départementale

8 juin 2025

USC escrime

Fleuret - Sabre - Épée
M9 - M11 - M13 - M15

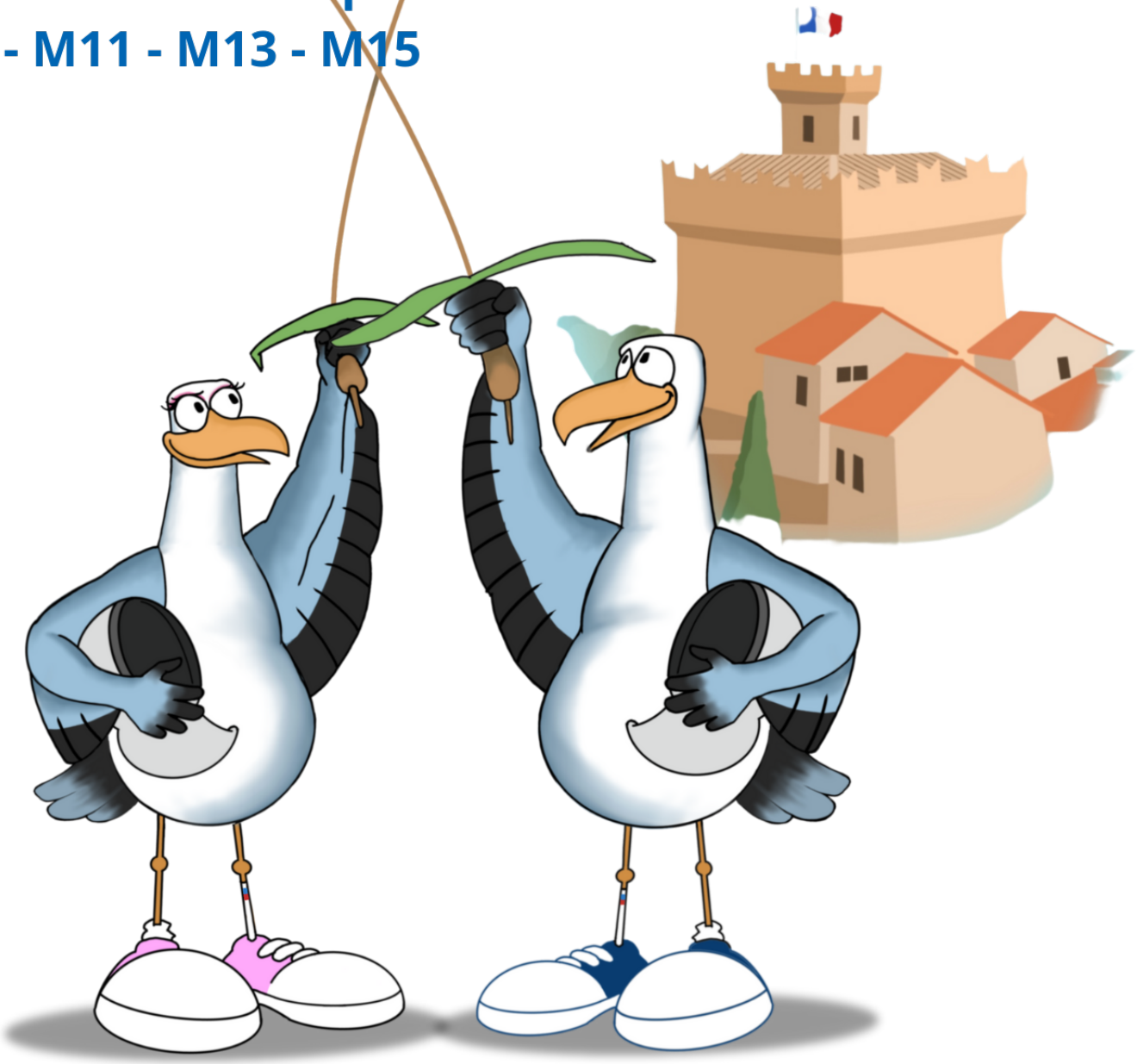

Challenge Claude Haffner

FÉDÉRATION FRANÇAISE ESCRIME

AGENCE NATIONALE DU SPORT

LIGUE D'ESCRIME RÉGION SUD-CORSE

COMITÉ DÉPARTEMENTAL 06 ESCRIME

VILLE DE CAGNES-SUR-MER

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

L'USC-escrime

Organise le dimanche 8 juin 2025

La finale départementale M9-M11-M13-M15

Aux 3 armes : Fleuret - Sabre – Épée

Et le Challenge Claude HAFFNER

Au Fleuret

Maison des Sports – 3 rue Jean Bouin

06800 Cagnes-sur-Mer

HORAIRES

	Dernier Appel	Début
M15 – 3 armes	9h15	9h30
M13 – 3 armes	10h45	11h00
M11 – Fleuret - Sabre	12h15	12h30
M9 – Fleuret - Sabre	14h15	14h30
ARBITRES	9h00	

Inscriptions

Par les clubs sur le site de la FFE au plus tard le **mercredi 4 juin 2025** avant **23h59**.

Merci d'inscrire les arbitres en même temps que les tireurs, à raison d'un arbitre à partir de 4 engagés par catégorie.

Contacts : www.USC-escrime.fr – President@usc-escrime.fr

Droits d'engagement :

10 € PAR TIREUR À RÉGLER SUR PLACE.

Arbitrage :

1 ARBITRE POUR 4 TIREURS ET 2 ARBITRES À PARTIR DE 9 TIREURS (cf. RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL)

Formule :

Selon le règlement du comité départemental d'escrime 06 2024/2025 (consultable sur le site *https://www.cd06-escrime.fr/saison-2024-2025/documents règlement des épreuves de jeunes*)

Catégories M11-M13-M15 :

Un tour de poule sans éliminés puis tableau d'élimination direct.

Catégories M9 :

Deux tours de poule sans éliminé (Si moins de 8 tireurs, un tour de poule unique), puis tableau

Récompenses :

Les 4 premiers tireurs de chaque catégorie seront récompensés.

Tous les M9 seront récompensés.

Challenge Claude Haffner :

Le club ayant cumulé le plus de « points » podium pour le fleuret (toutes catégories confondues) au cours de la journée : 1er = 20 points / 2ème = 10 points / 3ème et 4ème = 5 points chacun.

Tenues et armes :

Conformes au règlement du comité départemental des alpes maritimes saison 2024/2025.

Licence FFE 2024/2025 valide

Ordre et Discipline :

Conforme aux dispositifs de la FFE et au règlement départemental 2024/2025 (charte de bonne conduite).

Les clubs doivent envoyer à l'USC-escrime par mail : president@usc-escrime.fr la liste des maîtres d'armes et coachs habilités à porter les brassards obligatoires pour accéder aux pistes.

En cas d'absence du maître d'armes, il y a la possibilité de désigner1 coach jusqu'à 5 tireurs, 2 jusqu'à 10 puis 1 par tranche de 10 tireurs supplémentaires.

Restauration

Une buvette fonctionnera tout au long de la journée pour le bénéfice du club.